

NOS HONORAIRES (charge vendeur)

En cas de délégations de mandats, les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur

Pour les biens de 0 à 149.999€ : 6% T.T.C

Pour les biens supérieurs à 150.000€ : 5% T.T.C

En dessous de 100.000€uros, l'agence prend un minimum de 5.000€uros

PAS DE LOCATION